ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 326

présenté par Mme Billard

ARTICLE 6

À l'alinéa 5, après la première occurrence du mot :

« naturels »,

insérer les mots:

«, la lutte contre l'étalement urbain ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à ce que tous les documents d'urbanisme (ScoT, PLU, carte communale) intègre la lutte contre l'étalement urbain parmi leurs objectifs.